



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



26081103



- 8 JUIN 2026

Greffe

N° d'entreprise 0478.543.758

Nom

(en entier): SKECHERS EDC

(en abrégé):

Forme légale: société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège: Avenue du Parc Industriel 159
4041 Herstal (Milmort)

Objet de l'acte : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SPÉCIAL - PROCURATION SPÉCIALE

Il ressort du procès-verbal de la réunion de l'organe d'administration de la société du 6 mai 2026 que l'organe d'administration a décidé de:

1) nommer en la qualité de représentant spécial: **madame Sophie Houtmeyers**, employée de la société, Vice President Distribution Operations, qui élit domicile au siège de la société pour l'exercice de ses pouvoirs, avec le plein pouvoir :

a/ d'agir au nom de la société pour faire constater par acte notarié le dépôt pour être mis au rang des minutes en vue de la transcription au Bureau Sécurité Juridique des contrats de location conclus par la société

avec la société anonyme «WEERTS LOGISTIC PARK X», ayant son siège à 3700 Tongres, Heersterveldweg 11, TVA BE0756.935.441 - RPM Anvers (division Tongres), à l'intervention en qualité de garant de la société à responsabilité limitée du droit de l'état de Delaware (États-Unis) «SKECHERS USA» inc., ayant son siège à CA 90266 Manhattan Beach (États-Unis), Manhattan Beach Boulevard 228, enregistrée sous le Commission File Number 001-1429, et avec I.R.S. Employer Identification Number 95-437615, concernant les biens suivants

Commune de Grâce-Hollogne – 4^{ième} division (Anciennement Horion-Hozémont)

1. Une parcelle de terrain sise Avenue des Acacias, cadastrée suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B numéro 1412CP0000**, d'une superficie de cinquante et un ares sept centiares (51a 7ca).

Plan : tel que ce bien figure sous **lot 22** – teinte verte au plan dressé par Monsieur Raphaël METZLER, Géomètre-expert près du bureau Belfageo, à Beaufays du 27 novembre 2023, resté annexé à l'acte reçu le 6 décembre 2023 par Maître Olivier BEAUDUIN, Notaire à Waremmes, et Maître Christine WERA, Notaire à Liège, entre la SOWAER et LIEGE AIRPORT.

Il est renvoyé à l'acte de constitution du droit de sous-emphytéose reçu le 6 décembre 2023 par Maître Christine WERA, Notaire à Liège (Grivegnée) concernant les parcelles sources antérieures à l'attribution du numéro cadastral actuel de la parcelle.

2. Une parcelle de terrain sise rue du Paradis et de la Forge, cadastrée suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B numéro 1412DP0000**, d'une superficie de cinquante-six ares treize centiares (56a 13ca).

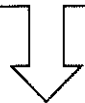
Plan : tel que ce bien figure sous **lot 23** – teinte pourpre au plan dressé par Monsieur Raphaël METZLER, Géomètre-expert près du bureau Belfageo, à Beaufays du 27 novembre 2023 resté annexé à l'acte reçu le 6 décembre 2023 par Maître Olivier BEAUDUIN, Notaire à Waremmes, et Maître Christine WERA, Notaire à Liège, entre la SOWAER et LIEGE AIRPORT.

Il est renvoyé à l'acte de constitution du droit de sous-emphytéose reçu le 6 décembre 2023 par Maître Christine WERA, Notaire à Liège (Grivegnée) concernant les parcelles sources antérieures à l'attribution du numéro cadastral actuel de la parcelle.

3. Une parcelle de terrain sise avenue des Acacias, cadastrée suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B numéro 1412BP0000**, d'une superficie de seize hectares nonante-deux ares trente-cinq centiares (16ha 92a 35ca).

Plan : tel que ce bien figure sous **lot 21** – teinte orange au plan dressé par Monsieur Raphaël METZLER, Géomètre-expert près du bureau Belfageo, à Beaufays du 27 novembre 2023, resté annexé à l'acte reçu le 6

Voor-
houden
aan het
Belgisch
Staatsblad



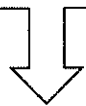
Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

décembre 2023 par Maître Olivier BEAUDUIN, Notaire à Waremmes, et Maître Christine WERA, Notaire à Liège, entre la SOWAER et LIEGE AIRPORT.

Il est renvoyé à l'acte de constitution du droit de sous-emphytéose reçu le 6 décembre 2023 par Maître Christine WERA, Notaire à Liège (Grivegnée) concernant les parcelles sources antérieures à l'attribution du numéro cadastral actuel de la parcelle.

4. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0719MP0001**, d'une superficie de sept ares vingt centiares (7a 20ca).
5. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0719NP0001**, d'une superficie de sept ares vingt centiares (7a 20ca).
6. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0719PP0001**, d'une superficie de sept ares vingt centiares (7a 20ca).
7. Un terrain sis rue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0719RP0001**, d'une superficie de sept ares vingt centiares (7a 20ca).
8. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0719SP0001**, d'une superficie de sept ares vingt centiares (7a 20ca).
9. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0719TP0001**, d'une superficie de sept ares vingt centiares (7a 20ca).
10. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0719VP0001**, d'une superficie de sept ares vingt centiares (7a 20ca).
11. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0719WP0000**, d'une superficie de sept ares vingt centiares (7a 20ca).
12. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0719XP0000**, d'une superficie de sept ares vingt centiares (7a 20ca).
13. Un terrain sis rue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0719YP0001**, d'une superficie de sept ares vingt centiares (7a 20ca).
14. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0719ZP0001**, d'une superficie de sept ares vingt centiares (7a 20ca).
15. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0726DP0000**, d'une superficie de quinze ares soixante centiares (15a 60ca).
16. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0726EP0001**, d'une superficie de huit ares cinquante centiares (8a 50ca).
17. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0726FP0001**, d'une superficie de huit ares (8a).
18. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0726GP0001**, d'une superficie de huit ares cinquante centiares (8a 50ca).
19. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0726HP0000**, d'une superficie de huit ares (8a).
20. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0726KP0000**, d'une superficie de huit ares (8a).
21. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0726LP0000**, d'une superficie de huit ares (8a).
22. Un terrain sis en lieu-dit « Les Brassines », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0718KP0000**, d'une superficie de deux ares quarante centiares (2a 40ca).
23. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0718LP0001**, d'une superficie de trois ares nonante-quatre centiares (3a 94ca).
24. Un chemin sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0718MP0000**, d'une superficie de sept centiares (7ca).
25. Un terrain sis en lieu-dit « Derrière Les Brassines », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0721A2P0000**, d'une superficie de trois ares deux centiares (3a 2ca).
26. Un terrain sis rue des Bleuets, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0721N2P0001**, d'une superficie de six ares onze centiares (6a 11ca).
27. Un terrain sis rue de la Forge, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0721R2P0000**, d'une superficie de neuf ares douze centiares (9a 12ca).
28. Un terrain sis rue des Bleuets, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0721S2P0001**, d'une superficie de cinq ares cinquante-cinq centiares (5a 55ca).
29. Un terrain sis en lieu-dit « Derrière Les Brassines », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0721T2P0000**, d'une superficie de deux ares cinquante-cinq centiares (2a 55ca).
30. Un terrain sis rue de la Forge, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0721VP0001**, d'une superficie de deux ares vingt centiares (2a 20ca).
31. Un terrain sis rue des Eglantiers, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722A5P0001**, d'une superficie de deux ares cinquante-trois centiares (2a 53ca).
32. Un terrain sis rue des Eglantiers, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722A6P0001**, d'une superficie de trois ares soixante centiares (3a 60ca).
33. Un chemin sis en lieu-dit « Dre des Brassines », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722A7P0000**, d'une superficie de seize ares septante-quatre centiares (16a 74ca).

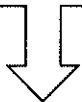
Voor-
behouden
aan het
Belgisch
Staatsblad



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

34. Un terrain sis rue F. Terwagne, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722A8P0000**, d'une superficie de quarante-huit centiares (48ca).
35. Un terrain sis rue des Eglantiers, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722A9P0000**, d'une superficie de trois ares (3a).
36. Un terrain sis rue des Eglantiers, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722B5P0001**, d'une superficie de deux ares cinquante-trois centiares (2a 53ca).
37. Un jardin sis rue des Eglantiers, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722B6P0001**, d'une superficie de deux ares soixante centiares (2a 60ca).
38. Un terrain sis rue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722B7P0001**, d'une superficie de deux ares nonante centiares (2a 90ca).
39. Un terrain sis rue F. Terwagne, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722B8P0001**, d'une superficie de quarante-huit centiares (48ca).
40. Un chemin sis rue des Eglantiers, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722B9P0000**, d'une superficie de quatorze ares trente-trois centiares (14a 33ca).
41. Un terrain sis rue des Eglantiers, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722C5P0001**, d'une superficie de quatre ares nonante-cinq centiares (4a 95ca).
42. Un terrain sis rue des Eglantiers, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722C6P0001**, d'une superficie de deux ares soixante centiares (2a 60ca).
43. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722C7P0001**, d'une superficie de deux ares quatre-vingt-six centiares (2a 86ca).
44. Un terrain sis rue F. Terwagne, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722C8P0001**, d'une superficie de quarante-huit centiares (48ca).
45. Un terrain sis en lieu-dit « Dre des Brassines », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722C9P0000**, d'une superficie d'un are septante-huit centiares (1a 78ca).
46. Un terrain sis rue des Primevères, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722D5P0001**, d'une superficie de trois ares nonante centiares (3a 90ca).
47. Un jardin sis rue des Eglantiers, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722D6P0001**, d'une superficie de cinq ares (5a).
48. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722D7P0001**, d'une superficie de trois ares septante-deux centiares (3a 72ca).
49. Un terrain sis rue F. Terwagne, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722D8P0000**, d'une superficie de quarante-huit centiares (48ca).
50. Un terrain sis rue des Eglantiers, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722D9P0000**, d'une superficie de trois ares quatre-vingts centiares (3a 80ca).
51. Un terrain sis rue des Primevères, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722E5P0001**, d'une superficie de deux ares cinquante-sept centiares (2a 57ca).
52. Un terrain sis rue de la Violette, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722E6P0001**, d'une superficie de trois ares nonante-huit centiares (3a 98ca).
53. Un garage, sur et avec terrain, sis rue des Bleuets numéro 3+, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722E7P0000**, d'une superficie de dix-huit centiares (18ca).
54. Un terrain sis rue F. Terwagne, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722E8P0000**, d'une superficie de quarante-huit centiares (48ca).
55. Un terrain sis rue de la Violette, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722E9P0000**, d'une superficie de deux ares soixante centiares (2a 60ca).
56. Un terrain sis rue des Primevères, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722F5P0001**, d'une superficie de deux ares cinquante-sept centiares (2a 57ca).
57. Un terrain sis rue de la Violette, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722F6P0001**, d'une superficie de deux ares trente centiares (2a 30ca).
58. Un terrain sis rue des Bleuets, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722F7P0000**, d'une superficie de dix-sept centiares (17ca).
59. Un terrain sis rue F. Terwagne, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722F8P0000**, d'une superficie de quarante-huit centiares (48ca).
60. Un terrain sis rue des Primevères, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722F9P0001**, d'une superficie de deux ares cinquante-sept centiares (2a 57ca).
61. Un terrain sis Avenue Des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722G4P0001**, d'une superficie d'un are nonante-deux centiares (1a 92ca).
62. Un terrain sis rue des Primevères, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722G5P0001**, d'une superficie de trois ares cinquante-cinq centiares (3a 55ca).
63. Un terrain sis rue de la Violette, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722G6P0001**, d'une superficie de trois ares soixante centiares (3a 60ca).
64. Un terrain sis rue des Bleuets, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722G7P0000**, d'une superficie de dix-sept centiares (17ca).
65. Un terrain sis rue F. Terwagne, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722G8P0000**, d'une superficie de quarante-huit centiares (48ca).

Voor-
behouden
aan het
Belgisch
Staatsblad



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

66. Un terrain sis rue des Roses, numéro 6cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722G9P0000**, d'une superficie de deux ares cinquante-sept centiares (2a 57ca).
67. Un chemin sis en lieu-dit « Les Brassines », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722H3P0000**, d'une superficie de treize centiares (13ca).
68. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722N9P0000** (anciennement 722H4), d'une superficie de un are nonante-deux centiares (1a 92ca).
69. Un terrain sis rue des Primevères, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722H5P0001**, d'une superficie de trois ares cinquante-cinq centiares (3a 55ca).
70. Un terrain sis rue de la Violette, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722H6P0000**, d'une superficie de trois ares septante centiares (3a 70ca).
71. Un terrain sis rue des Bleuets, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722H7P0000**, d'une superficie de dix-sept centiares (17ca).
72. Un terrain sis rue F. Terwagne, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722H8P0000**, d'une superficie de quarante-huit centiares (48ca).
73. Un terrain sis rue Des Roses, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722H9P0000**, d'une superficie de trois ares quarante-huit centiares (3a 48ca).
74. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722K3P0001**, d'une superficie d'un are cinquante-huit centiares (1a 58ca).
75. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722K4P0001**, d'une superficie d'un are nonante-deux centiares (1a 92ca).
76. Un terrain sis rue des Primevères, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722K5P0001**, d'une superficie de deux ares cinquante-sept centiares (2a 57ca).
77. Un terrain sis rue de la Violette, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722K6P0000**, d'une superficie de deux ares quarante-quatre centiares (2a 44ca).
78. Un terrain sis rue des Bleuets, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722K7P0000**, d'une superficie de dix-sept centiares (17ca).
79. Un terrain sis rue F. Terwagne, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722K8P0000**, d'une superficie de quarante-huit centiares (48ca).
80. Un terrain sis rue des Bleuets, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722K9P0000**, d'une superficie de dix-sept centiares (17ca).
81. Un chemin sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722L3P0000**, d'une superficie de quarante centiares (40ca).
82. Un terrain sis rue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722L4P0001**, d'une superficie de deux ares neuf centiares (2a 9ca).
83. Un terrain sis rue des Primevères, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722L5P0001**, d'une superficie de quatre ares dix centiares (4a 10ca).
84. Un terrain sis rue de la Violette, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722L6P0000**, d'une superficie de trois ares septante-cinq centiares (3a 75ca).
85. Un chemin sis rue des Bleuets, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722L7P0000**, d'une superficie de dix-huit ares septante-cinq centiares (18a 75ca).
86. Un terrain sis rue F. Terwagne, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722L8P0000**, d'une superficie de quarante-huit centiares (48ca).
87. Un chemin sis en lieu-dit « Dre Les Brassines », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722L9P0000**, d'une superficie de sept ares trente-cinq centiares (7a 35ca).
88. Un jardin sis rue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722M3P0001**, d'une superficie d'un are cinquante-huit centiares (1a 58ca).
89. Un jardin sis rue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722M4P0001**, d'une superficie de deux ares soixante-neuf centiares (2a 69ca).
90. Un terrain sis rue des Roses, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722M5P0000**, d'une superficie de trois ares quatre-vingt-cinq centiares (3a 85ca).
91. Un jardin sis rue des Bleuets, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722M6P0001**, d'une superficie de trois ares trente centiares (3a 30ca).
92. Un terrain sis rue F. Terwagne, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722M8P0000**, d'une superficie de quarante-huit centiares (48ca).
93. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722M9P0001**, d'une superficie de dix-sept ares trente-trois centiares (17a 33ca).
94. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722N3P0001**, d'une superficie de deux ares (2a).
95. Un terrain sis Avenue Des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722N4P0001**, d'une superficie de deux ares trente-neuf centiares (2a 39ca).
96. Un terrain sis rue des Roses, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722N5P0000**, d'une superficie de deux ares cinquante-sept centiares (2a 57ca).
97. Un terrain sis rue des Bleuets, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722N6P0001**, d'une superficie de trois ares (3a).

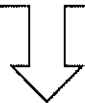
Voor-
behouden
aan het
Belgisch
Staatsblad



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

98. Un terrain sis rue F. Terwagne, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722N8P0001**, d'une superficie de quarante-huit centiares (48ca).
99. Un terrain sis rue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722P3P0001**, d'une superficie de deux ares (2a).
100. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722P4P0000**, d'une superficie d'un are nonante-six centiares (1a 96ca).
101. Un terrain sis rue des Roses, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722P5P0000**, d'une superficie de trois ares soixante-quatre centiares (3a 64ca).
102. Un chemin sis rue des Eglantiers, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722P6P0000**, d'une superficie de cinq ares cinquante-deux centiares (5a 52ca).
103. Un terrain sis en lieu-dit « Dre Les Brassines », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722P7P0000**, d'une superficie de trois ares (3a).
104. Un terrain sis rue F. Terwagne, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722P8P0001**, d'une superficie de quarante-huit centiares (48ca).
105. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722R4P0001**, d'une superficie de deux ares vingt centiares (2a 20ca).
106. Un terrain sis rue des Roses, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722R5P0000**, d'une superficie de deux ares cinquante-sept centiares (2a 57ca).
107. Un terrain sis en lieu-dit « Dre des Brassines », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722R6P0000**, d'une superficie d'un are (1a).
108. Un terrain sis rue de la Forge, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722R7P0001**, d'une superficie de dix-sept ares soixante-six centiares (17a 66ca).
109. Un terrain sis en lieu-dit « Derrière Les Brassines », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722R8P0000**, d'une superficie de soixante-neuf ares nonante-neuf centiares (69a 99ca).
110. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722S4P0001**, d'une superficie de deux ares vingt-sept centiares (2a 27ca).
111. Un terrain sis rue des Roses, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722S5P0000**, d'une superficie de deux ares cinquante-sept centiares (2a 57ca).
112. Un terrain sis en lieu-dit « Dre des Brassines », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722S6P0000**, d'une superficie d'un are trente-deux centiares (1a 32ca).
113. Un terrain sis en lieu-dit « Derrière Les Brassines », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722S7P0000**, d'une superficie de quatre ares quatre-vingt-un centiares (4a 81ca).
114. Une cabine électrique sise rue F. Terwagne numéro 0 suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722S8P0001** sans indication de contenance.
115. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722T3P0001**, d'une superficie de deux ares sept centiares (2a 7ca).
116. Un terrain sis rue des Eglantiers, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722T4P0000**, d'une superficie de trois ares trente-trois centiares (3a 33ca).
117. Un terrain sis rue des Roses, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722T5P0000**, d'une superficie de quatre ares quarante-deux centiares (4a 42ca).
118. Un terrain sis en lieu-dit « Dre des Brassines », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722T6P0000**, d'une superficie d'un are trente-deux centiares (1a 32ca).
119. Un chemin sis rue des Acacias 95, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722T8P0000**, d'une superficie de quarante-quatre centiares (44ca).
120. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722V3P0000**, d'une superficie d'un are cinquante centiares (1a 50ca).
121. Un terrain sis rue des Eglantiers, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722V4P0000**, d'une superficie de trois ares quatre-vingt-trois centiares (3a 83ca).
122. Un terrain sis rue des Eglantiers, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722V5P0000**, d'une superficie de trois ares (3a).
123. Un terrain sis en lieu-dit « Dre des Brassines », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722V6P0000**, d'une superficie d'un are trente-deux centiares (1a 32ca).
124. Un terrain sis rue des Bleuets, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722V7P0000**, d'une superficie de deux ares dix centiares (2a 10ca).
125. Un chemin sis rue Des Acacias 111, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722V8P0000**, d'une superficie de quarante-deux centiares (42ca).
126. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722W3P0000**, d'une superficie d'un are quarante et un centiares (1a 41ca).
127. Un terrain sis due des Eglantiers, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722W4P0000**, d'une superficie de deux ares cinquante-sept centiares (2a 57ca).
128. Un jardin sis rue des Eglantiers, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722W5P0001**, d'une superficie de trois ares soixante centiares (3a 60ca).
129. Un terrain sis en lieu-dit « Dre des Brassines », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722W6P0000**, d'une superficie d'un are quarante centiares (1a 40ca).

Voor-
houden
aan het
Belgisch
Staatsblad



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

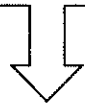
130. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722W8P0001**, d'une superficie de deux ares cinquante-deux centiares (2a 52ca)
131. Un chemin sis rue des Acacias 119, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722X3P0000**, d'une superficie de trente-huit centiares (38ca).
132. Un terrain sis rue des Eglantiers, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722X4P0000**, d'une superficie de deux ares cinquante-sept centiares (2a 57ca).
133. Un terrain sis rue des Eglantiers, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722X5P0001**, d'une superficie de deux ares soixante centiares (2a 60ca).
134. Un terrain sis en lieu-dit « Dre des Brassines », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722X6P0000**, d'une superficie d'un are quarante centiares (1a 40ca).
135. Un terrain sis rue F. Terwagne, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722X7P0000**, d'une superficie de quarante-huit centiares (48ca).
136. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722X8P0001**, d'une superficie d'un are nonante-deux centiares (1a 92ca).
137. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722Y3P0001**, d'une superficie d'un are quarante et un centiares (1a 41ca).
138. Un terrain sis rue des Eglantiers, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722Y4P0002**, d'une superficie de trois ares cinquante-cinq centiares (3a 55ca).
139. Un terrain sis rue des Eglantiers, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722Y5P0001**, d'une superficie de deux ares soixante centiares (2a 60 a).
140. Un terrain sis en lieu-dit « Dre des Brassines », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722Y6P0000**, d'une superficie d'un are cinq centiares (1a 5ca).
141. Un terrain sis rue F. Terwagne, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722Y7P0000**, d'une superficie de quarante-huit centiares (48ca).
142. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722Y8P0001**, d'une superficie de deux ares septante-quatre centiares (2a 74ca).
143. Un terrain sis rue des Eglantiers, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722Z4P0001**, d'une superficie de trois ares quarante-huit centiares (3a 48ca).
144. Un terrain sis rue des Eglantiers, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722Z5P0001**, d'une superficie de trois ares soixante centiares (3a 60ca).
145. Un terrain sis en lieu-dit « Dre des Brassines », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722Z6P0000**, d'une superficie d'un are cinq centiares (1a 5ca).
146. Un terrain sis rue F. Terwagne, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722Z7P0000**, d'une superficie de quarante-huit centiares (48ca).
147. Un terrain sis Avenue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0722Z8P0000**, d'une superficie de deux ares vingt et un centiares (2a 21ca).
148. Un terrain sis en lieu-dit « Entre Fontaine Et Cahottes », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0860B4P0000**, d'une superficie de deux ares vingt-huit centiares (2a 28ca).
149. Un terrain sis en lieu-dit « Entre Fontaine Et Cahottes », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0860Z3P0000**, d'une superficie de quatre ares douze centiares (4a 12ca).
150. Un terrain sis en lieu-dit « Entre Fontaine Et Cahottes », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0865A3P0000**, d'une superficie de nonante-huit ares cinquante-six centiares (98a 56ca).
151. Un terrain sis en lieu-dit « Entre Fontaines Et Cahottes », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0865D2P0000**, d'une superficie de vingt-cinq ares quatre-vingt-deux centiares (25a 82ca).
152. Un terrain sis rue du Paradis, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0865H2P0001**, d'une superficie de dix ares quarante-neuf centiares (10a 49ca).
153. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0865KP0000**, d'une superficie de cinquante-deux ares trente centiares (52a 30ca).
154. Un terrain sis rue du Paradis, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0865M2P0000**, d'une superficie de vingt-quatre centiares (24ca).
155. Un terrain sis rue du Paradis, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0865P2P0001**, d'une superficie de dix ares trente-trois centiares (10a 33ca).
156. Un terrain sis rue du Paradis, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0865R2P0001**, d'une superficie de dix ares vingt-cinq centiares (10a 25ca).
157. Un terrain sis rue du Paradis, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0865S2P0001**, d'une superficie de dix ares trente-deux centiares (10a 32ca).
158. Un terrain sis rue du Paradis, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0865T2P0001**, d'une superficie de vingt et un ares (21a).
159. Un terrain sis rue du Paradis, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0865X2P0001**, d'une superficie de dix-sept ares septante-six centiares (17a 76ca).
160. Un terrain sis rue du Paradis, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0865Z2P0001**, d'une superficie de quinze ares quatre-vingt-sept centiares (15a 87ca).

Voor-
behouden
aan het
Belgisch
Staatsblad

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

161. Un terrain sis en lieu-dit « Entre Fontaine Et Cahottes », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0890VP0000**, d'une superficie de vingt-trois ares treize centiares (23a 13ca).
162. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent en nature de 'point d'eau', **section B, numéro 0898GP0000**, d'une superficie de trois centiares (3ca).
163. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0898KP0000**, d'une superficie de dix-sept ares septante centiares (17a 70ca).
164. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0909CP0000**, d'une superficie de neuf ares (9a). Revenu cadastral non indexé : six euros (6,00 €).
165. Un terrain sis rue de Fontaine, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0914BP0002**, d'une superficie de trente-sept ares vingt-cinq centiares (37a 25ca).
166. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0917KP0000**, d'une superficie de six ares vingt-deux centiares (6a 22ca).
167. Un terrain sis rue de Fontaine, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0917LP0001**, d'une superficie de cinquante-trois centiares (53ca).
168. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0920P0000**, d'une superficie de quatre ares (4a).
169. Un terrain sis rue de Fontaine, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0921GP0001**, d'une superficie de deux ares dix centiares (2a 10ca).
170. Un jardin sis rue Vinave, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0921HP0000**, d'une superficie de neuf ares soixante-neuf centiares (9a 69ca).
171. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0924P0000**, d'une superficie de vingt-sept ares quarante centiares (27a 40ca).
172. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0925P0000**, d'une superficie de onze ares (11a).
173. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0926CP0000**, d'une superficie de seize ares nonante centiares (16a 90ca). Revenu cadastral non indexé : douze euros (12,00 €).
174. Un terrain sis en lieu-dit « Entre Fontaine Et Cahottes », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0927BP0000**, d'une superficie de cinq ares quarante centiares (5a 40ca).
175. Un terrain sis en lieu-dit « Entre Fontaine Et Cahottes », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0927DP0000**, d'une superficie de neuf ares quatre-vingt-huit centiares (9a 88ca).
176. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0928CP0000**, d'une superficie de trois ares cinquante centiares (3a 50ca).
177. Un terrain sis rue du Paradis, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0929DP0001**, d'une superficie de deux ares vingt-six centiares (2a 26ca).
178. Un terrain sis rue du Paradis, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0930DP0001**, d'une superficie de cinq ares quatre-vingt-deux centiares (5a 82ca).
179. Un terrain sis rue du Paradis, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0934RP0001**, d'une superficie de quatre ares trente-six centiares (4a 36ca).
180. Un terrain sis rue du Paradis, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0934SP0000**, d'une superficie de trois ares quarante-huit centiares (3a 48ca).
181. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0935CP0000**, d'une superficie de vingt-trois ares vingt-trois centiares (23a 23ca).
182. Une remise sise rue du Paradis numéro 49+ cadastrée suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0936EP0000**, d'une superficie de trente centiares (30ca).
183. Une maison d'habitation, sur et avec terrain, sise rue du Paradis numéro 49, cadastrée suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0936KP0000**, d'une superficie de six ares dix centiares (6a 10ca).
184. Un terrain sis rue du Paradis, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0936MP0000**, d'une superficie de trente-cinq ares trente-deux centiares (35a 32ca).
185. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0939MP0000**, d'une superficie de dix-huit ares nonante-quatre centiares (18a 94ca).
186. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0940KP0000**, d'une superficie de dix-huit ares quarante-trois centiares (18a 43ca).
187. Un terrain sis rue de Fontaine, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0940NP0000**, d'une superficie de vingt et un ares nonante et un centiares (21a 91ca).
188. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0941LP0000**, d'une superficie de vingt ares nonante-sept centiares (20a 97ca).
189. Un terrain sis en lieu-dit « Dessus les Brassines », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0943FP0000**, d'une superficie de trente-six ares nonante-trois centiares (36a 93ca).
190. Un terrain sis rue du Paradis, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0944DP0000**, d'une superficie de cinq ares vingt-quatre centiares (5a 24ca).
191. Un terrain sis rue du Paradis, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0945NP0001**, d'une superficie de dix-huit ares cinquante-trois centiares (18a 53ca).
192. Un terrain sis rue du Paradis, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0946NP0000**, d'une superficie de un are vingt centiares (1a 20ca).

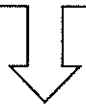
Voor-
behouden
aan het
Belgisch
Staatsblad



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

193. Un terrain sis rue du Paradis, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0946PP0000**, d'une superficie de un are sept centiares (1a 7ca).
194. Un terrain sis rue du Paradis, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0946RP0000**, d'une superficie de six ares nonante-huit centiares (6a 98ca).
195. Un terrain sis rue du Paradis, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0948GP0001**, d'une superficie de huit ares cinquante centiares (8a 50ca).
196. Un terrain sis rue du Paradis, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0948KP0001**, d'une superficie de sept ares nonante centiares (7a 90ca).
197. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0948TP0000**, d'une superficie de quatre ares quarante centiares (4a 40ca).
198. Un terrain sis rue du Paradis, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0948WP0001**, d'une superficie de six ares cinquante-deux centiares (6a 52ca).
199. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0949LP0000**, d'une superficie de dix ares dix centiares (10a 10ca).
200. Un terrain sis en lieu-dit « Entre Fontaine Et Cahottes », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0949VP0000**, d'une superficie de quatre ares soixante-cinq centiares (4a 65ca).
201. Un terrain sis en lieu-dit « Entre Fontaine Et Cahottes », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0949WP0000**, d'une superficie de sept ares nonante-trois centiares (7a 93ca).
202. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0949XP0000**, d'une superficie de quatre ares nonante-cinq centiares (4a 95ca).
203. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastrée suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0949YP0000**, d'une superficie de quatre ares nonante-sept centiares (4a 97ca).
204. Un terrain sis rue du Paradis, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0949ZP0001**, d'une superficie de onze ares quarante centiares (11a 40ca).
205. Un terrain sis rue du Paradis, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0951EP0000**, d'une superficie de quinze ares soixante-neuf centiares (15a 69ca).
206. Un terrain sis en lieu-dit « Dre les Brassines », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0955RP0000**, d'une superficie de deux ares quinze centiares (2a 15ca).
207. Un terrain sis en lieu-dit « Dessus les Brassines », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0955SP0000**, d'une superficie de huit ares septante-deux centiares (8a 72ca).
208. Un terrain sis en lieu-dit « Dre les Brassines », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0955TP0000**, d'une superficie de quarante et un ares cinquante-sept centiares (41a 57ca).
209. Un terrain sis en lieu-dit « Entre Fontaine Et Cahottes », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0957CP0000**, d'une superficie de sept ares trente-neuf centiares (7a 39ca).
210. Un terrain sis rue des Acacias, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0957LP0001**, d'une superficie de sept ares trente et un centiares (7a 31ca).
211. Une maison d'habitation, sur et avec terrain, sise Avenue des Acacias numéro 129, cadastrée suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0957MP0000**, d'une superficie de dix ares trois centiares (10a 3ca).
212. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0957NP0000**, d'une superficie de vingt-cinq ares dix-huit centiares (25a 18ca).
213. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0958BP0000**, d'une superficie de dix-sept ares trente centiares (17a 30ca).
214. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0960HP0000**, d'une superficie de vingt et un ares trente-huit centiares (21a 38ca).
215. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0960KP0000**, d'une superficie de vingt et un ares septante-sept centiares (21a 77ca).
216. Un terrain sis rue des Bleuets, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0961NP0001**, d'une superficie de huit ares vingt-huit centiares (8a 28ca).
217. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0961PP0000**, d'une superficie de deux ares septante-six centiares (2a 76ca).
218. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0961RP0000**, d'une superficie de treize ares soixante-huit centiares (13a 68ca).
219. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0962AP0000**, d'une superficie de dix-neuf ares nonante-sept centiares (19a 97ca).
220. Un terrain sis rue des Meuniers, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0964EP0000**, d'une superficie de seize ares septante-sept centiares (16a 77ca).
221. Un terrain sis rue des Meuniers, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0964FP0000**, d'une superficie de vingt ares trente-cinq centiares (20a 35ca).
222. Un terrain sis rue de la Forge, cadastrée suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0966BP0000**, d'une superficie de vingt et un ares septante-six centiares (21a 76ca).
223. Un terrain sis rue de la Forge, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0967GP0002**, d'une superficie de un are septante-deux centiares (1a 72ca).
224. Un chemin sis rue de la Forge, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0967HP0000**, d'une superficie de dix-sept centiares (17ca).

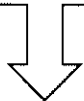
Voor-
behouden
aan het
Belgisch
Staatsblad



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

225. Un terrain sis rue de la Forge, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0967KP0001**, d'une superficie de un are quinze centiares (1a 15ca).
226. Un terrain sis rue de la Forge, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0968EP0001**, d'une superficie de quatorze ares vingt-huit centiares (14a 28ca).
227. Un terrain sis rue de la Forge, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0969CP0000**, d'une superficie de quatre ares vingt-sept centiares (4a 27ca).
228. Un chemin sis rue de la Forge, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0969DP0000**, d'une superficie de vingt-huit centiares (28ca).
229. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0970CP0000**, d'une superficie de six ares septante-six centiares (6a 76ca).
230. Un terrain sis rue de la Forge, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0970DP0001**, d'une superficie de deux ares septante-huit centiares (2a 78ca).
231. Un terrain sis rue de la Forge, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0970EP0000**, d'une superficie de treize ares soixante-deux centiares (13a 62ca).
232. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0972CP0000**, d'une superficie de vingt et un ares quatre-vingts centiares (21a 80ca).
233. Un immeuble, sur et avec terrain, sis rue de la Forge numéro 29/31, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0972FP0000**, d'une superficie de trois ares soixante-huit centiares (3a 68ca).
234. Un immeuble, sur et avec terrain, sis rue de la Forge numéro 27, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0972GP0000**, d'une superficie de quatre ares trente-sept centiares (4a 37ca).
235. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0972HP0000**, d'une superficie de un hectare deux ares septante-deux centiares (1ha 2a 72ca).
236. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0974GP0000**, d'une superficie de cinq ares quatorze centiares (5a 14ca).
237. Un terrain sis rue de Fontaine, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0981CP0001**, d'une superficie de douze ares (12a).
238. Un immeuble, sur et avec terrain, sis rue de la Forge numéro 21/23, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0983DP0000**, d'une superficie de trois ares soixante-quatre centiares (3a 64ca).
239. Un immeuble, sur et avec terrain, sis rue de la Forge numéro 25, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0983EP0000**, d'une superficie de un are trente-deux centiares (1a 32ca).
240. Un terrain sis rue de la Forge, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0983FP0000**, d'une superficie de trente-neuf centiares (39ca).
241. Un chemin sis rue de la Forge, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0983GP0000**, d'une superficie de six ares quatre-vingts centiares (6a 80ca).
242. Un terrain sis rue de la Forge, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0987PP0000**, d'une superficie de onze ares vingt-trois centiares (11a 23ca).
243. Un terrain sis rue de la Forge, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0989DP0000**, d'une superficie de quatre-vingts centiares (80ca).
244. Un terrain sis rue de la Forge, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0989EP0000**, d'une superficie de soixante centiares (60ca).
245. Un terrain sis rue de la Forge, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0990AP0000**, d'une superficie de un are vingt-deux centiares (1a 22ca).
246. Un terrain sis rue de la Forge, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0991AP0000**, d'une superficie de un are septante centiares (1a 70ca).
247. Un terrain sis rue de la Forge, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0992AP0000**, d'une superficie de six ares (6a).
248. Un terrain sis rue de la Forge, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0993BP0001**, d'une superficie de quarante et un centiares (41ca).
249. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0993EP0000**, d'une superficie de quatre ares trente-huit centiares (4a 38ca).
250. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0993FP0000**, d'une superficie de cinq ares quatre-vingts centiares (5a 80ca).
251. Un terrain sis en lieu-dit « Dre les Brassines », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0994CP0000**, d'une superficie de dix ares quarante-cinq centiares (10a 45ca).
252. Un terrain sis rue des Roses, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0994EP0001**, d'une superficie de un are dix-huit centiares (1a 18ca).
253. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0994FP0000**, d'une superficie de sept ares septante-trois centiares (7a 73ca).
254. Un terrain sis rue de la Forge, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0995FP0001**, d'une superficie de un are quatre-vingts centiares (1a 80ca).
255. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0995GP0000**, d'une superficie de sept ares quatre-vingt-huit centiares (7a 88ca).
256. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0996EP0000**, d'une superficie de trois ares quarante-huit centiares (3a 48ca).

Voor-
• behouden
aan het
Belgisch
Staatsblad



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

257. Un terrain sis rue de la Forge, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0996FP0001**, d'une superficie de un are septante-sept centiares (1a 77ca).

258. Un terrain sis en lieu-dit « Fontaine », cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0997BP0000**, d'une superficie de quatre ares dix centiares (4a 10ca).

259. Un terrain sis rue de la Forge, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent **section B, numéro 0997DP0000**, d'une superficie de huit ares nonante-trois centiares (8a 93ca).

Il s'agit plus spécifiquement du dépôt

*de la convention dénommée « WAREHOUSE LEASE CONTRACT » intervenue entre la société « WEERTS LOGISTIK PARK X » et la société « SKECHERS EDC », le 29 juillet 2024;

*de l'amendement 1 audit contrat intervenu entre les mêmes sociétés en date du 22 octobre 2024; et

*de l'amendement 2 audit contrat intervenu entre les mêmes sociétés en date du 25 septembre 2025.

b/ d'accomplir à cet effet tous actes juridiques, signer actes et documents, substituer, choisir domicile et en général faire ce qui serait nécessaire ou utile, même non expressément indiqué dans cette nomination.

2) donner procuration à M. Patrick Rosseau, Mme Tamara Zivkovic et Mme. Kristel Van der Loop, employés du Notariat Anton Van Bael à 2600 Anvers-Berchem, Uitbreidingstraat 10-16, afin d'accomplir toutes les formalités et de signer tous documents en vue de leur dépôt au greffe du Tribunal des Entreprises ainsi que de leur publication aux annexes du Moniteur belge, en bref, de remplir toutes formalités de déclaration exigées par le CSA, concernant tous les actes et/ou procès-verbaux de cette société, concernant les personnes habilitées à gérer et engager la société, l'étendue de leurs pouvoirs et les modalités selon lesquelles elles les exercent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME
PATRICK ROSSEAU - MANDATAIRE

Déposés en même temps:

- procès-verbal de la réunion de l'organe d'administration de la société du 6 mai 2026